

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

SERVICE DES ASSEMBLÉES

SEANCE DU 4 décembre 2006

Nombre des membres de la Commission Permanente en exercice : 33

Président : M. Pascal TERRASSE

Secrétaire de séance : M. Jacques DUBAY

* * *

Présents :

M. Daniel BARRAL, M. Marc BOLOMEY, M. Bernard BONIN, M. Gérard BRUCHET, M. Jacques CHABAL, M. Marc CHAMPEL, M. Yves CHASTAN, M. Jean-Paul CHAUVIN, M. Gabriel COMTE, M. Jean-Pierre CONSTANT, M. Robert COTTA, M. Max DIVOL, M. Jacques DUBAY, M. Denis DUCHAMP, M. Albert ENJOLRAS, M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Pierre GIRAUD, M. Denis LACOMBE, M. Eric LESPINASSE, M. Raoul L'HERMINIER, M. Jean-Paul MANIFACIER, M. Alain MARTIN, M. Bernard PERRIER, M. Olivier PEVERELLI, M. Maurice QUINKAL, M. Pascal TERRASSE, M. Michel TESTON, M. Jean-Claude TOURNAYRE, M. Jean-Paul VALLON, M. Roland VEUILLENS, M. Pierre VIGNÉ, M. Maurice WEISS

Absent(s) – Procuration

M. Jean-Roger DURAND à M. Jacques CHABAL

N°3.25.1

Service Instructeur

D.G.A.

Education et Culture

DIRECTION :

Education, Sport et Vie Associative

SERVICE :

Sport et Vie Associative

**INSCRIPTION DE SITES ET ITINERAIRES AUX PLAN DEPARTEMENTAL
DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX LOISIRS ET AUX
SPORTS DE NATURE DE L'ARDECHE**

N°3.25.1

Service Instructeur

D.G.A.

Education et Culture

DIRECTION :

Education, Sport et Vie Associative

SERVICE :

Sport et Vie Associative

INSCRIPTION DE SITES ET ITINERAIRES AUX PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DE NATURE DE L'ARDECHE

Adopté à l'unanimité

Pour : 33

M. Daniel BARRAL, M. Marc BOLOMEY, M. Bernard BONIN, M. Gérard BRUCHET, M. Jacques CHABAL, M. Marc CHAMPEL, M. Yves CHASTAN, M. Jean-Paul CHAUVIN, M. Gabriel COMTE, M. Jean-Pierre CONSTANT, M. Robert COTTA, M. Max DIVOL, M. Jacques DUBAY, M. Denis DUCHAMP, M. Jean-Roger DURAND, M. Albert ENJOLRAS, M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Pierre GIRAUD, M. Denis LACOMBE, M. Eric LESPINASSE, M. Raoul L'HERMINIER, M. Jean-Paul MANIFACIER, M. Alain MARTIN, M. Bernard PERRIER, M. Olivier PEVERELLI, M. Maurice QUINKAL, M. Pascal TERRASSE, M. Michel TESTON, M. Jean-Claude TOURNAYRE, M. Jean-Paul VALLON, M. Roland VEUILLENS, M. Pierre VIGNÉ, M. Maurice WEISS

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote :

La Commission Permanente

- Vu La troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-663 du 22/07/1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, la région et l'état relatif au transfert de compétences aux départements en matière d'itinéraire de promenade et de randonnée
- Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi n°2000-627 (article 5) relative au sport,
- Vu le décret n°86-197 du 06/01/1986
- Vu la loi n° 2004-809 (article 103) relative aux responsabilités locales,
- Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 (article 17 et 18) portant simplification du droit,
- Vu la circulaire du 30/08/1988 (J.O. du 10/12/1988) relative à la mise en place du PDIPR
- Vu la délibération n°961-1 du 13 mai 1996, relative à l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,
- Vu les délibérations n° 961-1 du 13 mai 1996, n° 914-2 du 21 janvier 1997, n°912-6 du 24 janvier 2002, instaurant les aides départementales en faveur de la randonnée, n°912-5 du 23 janvier 2003 et n° 9.34.1 du 9 mars 2006 en faveur de la promotion des loisirs sportifs de nature.

- Vu les délibérations du Conseil Général du 23 janvier 2001, 19 juin 2001, 24 janvier 2002, 21 octobre 2002, 23 janvier 2003, 29 septembre 2003, 20 juin 2005 relative à la politique départementale en matière des sports de nature,
- Vu la délibération du Conseil Général du 7 mars 2006 relative au schéma départemental de développement des sports de loisirs de nature en Ardèche,
- Vu l'avis favorable de la CDESI dans sa séance du 16 octobre 2006,
- Vu la délibération du 24 avril 2006 par laquelle le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour approuver, dans tous les domaines, les contrats et conventions de toute nature, conclu avec des personnes de droit public et/ou privé et pour autoriser Le Président du Conseil Général à signer au nom du Département les actes conventionnels (article 2.1 et 2.4 du règlement des délégations),
- Vu la délibération du 24 avril 2006 par laquelle le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour attribuer, dans tous les domaines, les subventions, gratifications et aides du Département, sous réserve que les critères et les modalités d'attribution fassent l'objet d'un règlement adopté par le Conseil Général (article 3.1 du règlement de délégation),
- Vu les demandes présentées
- Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1. INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

Décide d'inscrire au P.D.I.P.R les chemins communaux suivants :

CANTON SAINT-PERAY

Commune CHAMPIS

- Chemin rural Fringuet Leyrisse,
- Chemin rural Rosières Pin de Barjac,
- Chemin rural Leyrisse Antoulin,
- Chemin rural Antoulin Téolier,
- Chemin rural Antoulin Peyratière,
- Chemin rural Téolier La Maisonneuve,
- Chemin rural Bois des Pelleires,
- Chemin rural La Grange Chemin de Bel Air,
- Chemin rural La Michelas Rocoule,
- Chemin rural La Grange du Seigneur La Bâtie,
- Chemin rural Pierres mégalithiques D 219,
- Chemin rural Le Bic Alboussière,
- Chemin rural D 269 Plaisance,
- Chemin rural Les Combettes,
- Chemin rural Branne Fond Passerelle.

Voies communales :

- N°2 dite Du Bourg,
- N°3 dite La Bâtie,
- N°6 dite La Pine,
- N°7 dite Pierre Blanche,
- N°8 dite Des Razes à Gilhoc,
- N°14 dite Plaisance,
- N°20 dite Bel Air,

- N°22 dite La Grange,
- N°25 dite La Blache,
- N°29 dite de Leyrisse,
- N°30 dite de Leyrisse à Rosières,
- N°36 dite Gravit,
- N°38 dite La Peyratière,
- N°39 dite La Maisonneuve,
- N°46 dite La Grange du Seigneur.

Commune ALBOUSSIÈRE

Chemins :

- N°1 dit du Mas à Ponsoye,
- N°2 dit de Grangeneuve,
- N°3 dit du Vivier,
- N°4 dit de Hauteville,
- N°5 dit des Chatenelles,
- N°6 dit de Saint-Didier.

Commune SAINT ROMAIN DE LERPS

• Tracé n°1 de Saint Romain de Lerps à Saint Romain de Lerps passant par le Pic, Severin, Raclet et retour par Bressieux, empruntant les voies communales n°9, n°34, et n°1, le chemin rural n°33 et les voies communales n°36, n°1 à nouveau et n°2 pour retour au village.

A l'exception de la portion appartenant à la commune de Châteaubourg

• Tracé n°2 de Saint Romain de Lerps à Saint Romain de Lerps passant par les Terres Grasses, la Grangette, Beauliac, Préaux, Simondon, et empruntant la voie communale n°9, les chemins ruraux n°47, n°1 et n°48, les voies communales n°26 et n°13, et le chemin rural n°43 pour retour au village.

• Tracé n°3 de Saint Romain de Lerps à Saint Romain de Lerps passant par Simondon, le Serre Long, le Bosc, Chazal, le Besset, le Serre de Sabot, la Croix de Cerisier et empruntant le chemin rural n°43, la voie communale n°6, les chemins ruraux n°3, 4, 10, 9 et la voie communale n°4 pour le retour au village.

Commune SAINT-SYLVESTRE

Voies communales :

- N°24 (de la place à la Vierge),
- N°5 (du croisement de Chatuzas à la limite de Champis),
- N°4 (du Grand Moulin à la D 219),
- N°26 (de la Cabane à la D 219),
- N°21 (de la D219 à St Martin),
- N°27 (du VC N°21 au Petit Saint Martin),
- N°31 (de Blanc au chemin du Petit Bret),
- N°3 (de Lonaret à D 287),
- N°15 (de Charatier au croisement du chemin rural de la Blache).

Chemins ruraux :

- De la D 287 à la Croix du Veyrier,
- De là Croix du Veyrier à Chatuzas,
- Du Pont Gourmier au Village,
- De Saint-Sylvestre au Grand Moulin,
- De la VC n°4 au Pont Romain,
- Du Pont Romain à la Cabane,
- Du Petit Saint Martin à Blanc,
- Du chemin du Bret à Lonaret,
- Du Bosc à Marcel,
- De Marcel à Charratier,
- Du C15 (au croisement du chemin rural de la Blache) aux Plats.

CANTON LA VOULTE

Commune GILHAC-ET-BRUZAC

Ancien chemin de Pierregourde à Col de Gilhac (GR42)
Ancien chemin de Pierregourde au Pape (GR42)

Canton VILLENEUVE-DE-BERG

Commune VILLENEUVE-DE-BERG

- Le chemin de randonnée n°1 emprunte : (Villeneuve de Berg - Saint Germain - Rochecolombe)
Voie communale n°12
Hameau « le Petit Tournon »
Voie communale n°16
Chemin de la voie communale n°16 à Saint Germain / Rochecolombe (chemin royal)
- Le chemin de randonnée n°2 emprunte : (Villeneuve de Berg - Mirabel)
Voie communale n°5
Chemin de « Saint Giraud »
Chemin de « Vernède » à Route Départementale n°258 via Mirabel
- Le chemin de randonnée n°3 emprunte : (Villeneuve de Berg - Saint Jean Le Centenier)
Route départementale n°259 via Saint Andéol de Berg
Chemin de « Mère Fontaine »
Chemin de « Serre de Roche »
Chemin de « le Serre »
- Le chemin de randonnée n°4 emprunte : (Villeneuve de Berg - Saint Andéol de Berg)
Chemin de « Fournery »
Chemin de « Font-longe »
Ruisseau « le Roussel »
- Le chemin de randonnée n°5 emprunte : (Villeneuve de Berg - Saint Maurice d'Ibie)
Voie communale n°11
Chemin de « Chamarelle »
Chemin de « Sannadou »
Chemin départemental n°258 via Saint Maurice d'Ibie
Chemin du Hameau de « Vaudannoux »

- Le chemin de randonnée: n°6 emprunte : (Villeneuve de Berg – Villeneuve de Berg)
Chemin de la « Couronne »
Chemin du « Cros de la Souche »
Chemin du « Devant du Moulin à Vent » à « Fournery »

Commune BERZEME

Voie Communale n°2 de Berzeme à St Pons
Voie Communale n°6 des Pradeaux

Canton SAINT-PIERREVILLE

Commune MARCOLS-LES-EAUX

Chemin de Marcols à Mauras
Voie vicinale ordinaire n°3
Voie communale n°2 dite chemin de Mauras
Partie du chemin départemental n°102

2. CONVENTIONNEMENT

Autorise le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, les conventions avec les communes, les syndicats intercommunaux et les différents propriétaires privés autorisant le passage sur leur parcelles de chemins inscrits au PDIPR et mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Maître d'ouvrage du maillage	Commune	Propriétaire	Section	N° de parcelle
SIVOM du canton de Lamastre	St Basile	M. SAIGNES Fernand	2	309
SIVOM Olivier de Serres	Berzème	M. CADDET Fernand		
Communauté de communes du Pays du Cheylard	St Christol	M. CHANAL Gilles		
Syndicat Mixte Eyrieux Clair	Marcols les Eaux	M. MICHEL Marcel, Adjoint au maire		F 185
	Marcols les Eaux	M. MICHEL Marcel, Adjoint au maire		G 663
	Marcols les Eaux	M. MICHEL Marcel, Adjoint au maire		G 579
	Marcols les Eaux	Mme BLACHE Rose		G 471
	Marcols les Eaux	Mme BLACHE Rose		G 472
	Marcols les Eaux	M. BLACHE Laurent		G 471
	Marcols les Eaux	M. BLACHE Laurent		G 472
	Marcols les Eaux	M. BLACHE François		G 471
	Marcols les Eaux	M. BLACHE François		G 472
	Marcols les Eaux	M. BLACHE Philippe		G 471
Syndicat Mixte Eyrieux Clair	Marcols les Eaux	M. BLACHE Philippe		G 472
	Colombier Jeune	Mme ROMANAIS Madelaine		

	St Victor	Association Foncière de remembrement de St Victor		
SIGARN	Gras	M. CHANDOLAS Charles		
	Champis	M. LARSON Hannes		
Communauté de Communes du Pays de Jalès	Malbosc	M. KELLER Jean-Paul		
	Malbosc	Mme DUMAS Paulette		
	Malbosc	M. COUBES Serge		
	Malbosc	M. DUMAS Jean-Claude		
	Malbosc	M. FILMOL Louis		
	Malbosc	M. JULES Marcel		
	Malbosc	M. ROURE Louis		
	Malbosc	Mlle CHASTANIER Sandrine		
	Malbosc	M. HOURS Trénée		
	Malbosc	Mme COUBES Régine		
	Malbosc	M. GRANIER Gérard		
	Malbosc	Mme ROBERT Evelyne		
	Malbosc	Mme MASSON Denise		
SIVOM Olivier de Serres	St Maurice d'ardèche	M. RIGAUD Yves		
	Vogüe	M. GIRAUD Jacques	C	211
	Vogüe	M. GIRAUD Jacques	C	213
	Vogüe	M. GIRAUD Jacques	C	214
	Vogüe	M. BREYE Pierre	C	220
	Vogüe	M. ROURE Renée	C	222
	Vogüe	M. ROUDIL Renée	C	224
	Vogüe	M. GANIVET Daniel	C	225
	Vogüe	Mme REGVIGNE Georgette	C	237
	Vogüe	Mme HELLY Madeleine	C	238
	Vogüe	Mme DUMAS Pascale	C	239
	Vogüe	Mme DUMAS Pascale	C	240
	Vogüe	M. ROBERT Edouard	C	241
	St Pons	M. CHAMBON Joseph		
	St Pons	M. AMBLAR Jean-Louis		

3. Inscription des sites et itinéraires au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux loisirs et aux sports de nature EN ARDECHE

Décide d'inscrire au PDESI les espaces, sites et itinéraires existants suivants :

3 a - Réseau Petite Randonnée (PR) : Cantons Annonay (N&S) - Serrières

Communautés de communes gestionnaires :

- Haut Vivarais
 - Les deux rives de la région de Saint Vallier
 - Pays de St Félicien
 - Pays du Crussol
 - Tournonais
 - Val d'Ay
-

COMMUNES	LONGUEUR (Km)
ANDANCE	12,40
ANDANCETTE	0,13
ANNONAY	16,85
BOGY	13,35
BOULIEU-LES-ANNONAY	16,61
BROSSAINC	5,41
BURDIGNES	1,17
CHAMPAGNE	8,25
CHARNAS	7,82
COLOMBIER-LE-CARDINAL	3,61
DAVEZIEUX	7,55
FELINES	17,03
LIMONY	8,98
MACLAS	2,12
MONESTIER	21,01
PEAUGRES	15,63
PEYRAUD	15,48
QUINTENAS	0,55
USCLADES ET RIEUTORD	4,80
ROIFFIEUX	21,07
SABLONS	0,15
SAINT-ALBAN-D'AY	5,64
SAINT-APPOLINARD	0,15
SAINT-BONNET-LE-FROID	4,31
SAINT-CLAIR	8,81
SAINT-CYR	13,90
SAINT-DESIRAT	12,64
SAINT-ETIENNE-DE-VALOUX	6,92
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	6,93
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	8,89
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE	1,19
SAINT-JULIEN-VOCANCE	25,09
SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	21,96
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF	1,22
SAINT-PIERRE-SUR-DOUX	0,98
SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	5,05
SATILLIEU	4,95
SAVAS	18,75
SERRIERES	12,53
TALENCIEUX	9,49
THORRENC	5,16
VANOSC	30,92
VERNOSC-LES-ANNONAY	19,44
VILLEVOCANCE	19,57
VINZIEUX	9,35
VOCANCE	23,18
Total	477,00

3 b - Petite Randonnée (PR) : Vallée du Doux

Communautés de communes gestionnaires :

- Bassin d'Annonay
- Rhône Valloire
- Val d'Ay
- Vivarhôte

COMMUNES	LONGUEUR (Km)
ALBOUSSIÈRE	7,17
ARDOIX	4,62
ARLEBOSC	21,76
ARRAS-SUR-RHÔNE	7,27
BOFFRES	16,17
BOUCIEU-LE-ROI	19,40
BOZAS	14,14
CHATEAUNEUF-DE-VERNOUX	0,88
CHEMINAS	9,70
COLOMBIER-LE-JEUNE	33,98
COLOMBIER-LE-VIEUX	20,30
DESAIGNES	60,33
DEVESSET	24,68
ECLASSAN	19,12
EMPURANY	24,23
ETABLES	11,40
GILHOC-SUR-ORMEZE	28,28
GLUN	5,36
INTRES	7,68
LABATIE-D'ANDAURE	11,86
LAFARRE	15,94
LALOUVESC	5,74
LAMASTRE	36,75
LE CHAMBON-SUR-LIGNON	7,38
LE CHEYLARD	7,04
LE CRESTET	13,24
LE MAS-DE-TENCE	3,66
LEMPES	16,58
MARS	10,79
MAUVES	15,51
NONIERES	3,29
NOZIERES	32,74
OZON	12,55
PAILHARES	26,38
PLATS	18,63
PREAUX	21,21
ROCHEPAULE	19,82
SAINT-AGREVE	42,64
SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS	11,10

SAINT-BARTHELEMY-GROZON	27,98
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	12,14
SAINT-BASILE	8,37
SAINT-BONNET-LE-FROID	3,66
SAINT-FELICIEN	28,48
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	19,62
SAINT-JEAN-ROURE	12,33
SAINT-JEURE-D'ANDAURE	22,12
SAINT-JEURE-D'AY	3,83
SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	7,04
SAINT-PRIX	13,43
SAINT-ROMAIN-D'AY	0,88
SAINT-ROMAIN-DE-LERPS	8,86
SAINT-SYLVESTRE	7,45
SAINT-VICTOR	30,58
SARRAS	16,45
SATILLIEU	9,23
SECHERAS	11,21
TOURNON-SUR-RHONE	27,13
VAUDEVANT	20,21
VERNOUX-EN-VIVARAIS	0,56
VION	9,12
Total	970,00

Ce réseau de Petite Randonnée inclus 5 boucles figurant dans le topoguide « l'Ardèche ... à pied » :

- boucle n°1, La Chapelle de Verlieux,
- boucle n°2, La Roche des Vents,
- boucle n°6, Le col du Marchand,
- boucle n°7, Balade de Boursan,
- boucle n°8, Intres

3 c - Sentier de découverte : “ de l’Hirondelle au Sanglier ”

Structure gestionnaire :

- Fédération départementale des chasseurs ardéchois

COMMUNE	ST PRIEST (Col de l'Escrinet)
Total	2 km

4. INSCRIPTION DE PROJETS

Décide d'inscrire au PDESI les espaces, sites et itinéraires suivants en projet :

**- Projet d'Espace d'orientation
" Suc du Pal – Suc de Bauzon "**

Structure gestionnaire :

- Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise

COMMUNES	caractéristiques
LE ROUX BURZET CROS-DE-GEORAND MAZAN-L'ABBAYE SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE MONTPEZAT-SOUS-BAUZON USCLADES-ET-RIEUTORD	
Total	16 km²

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 11 Décembre 2006

et publiée le : 14 Décembre 2006